

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 503-CX-2373

concernant l'acquisition d'un système de fabrication de circuits imprimés

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa cinq cent troisième réunion tenue le lundi 24 août 2026, à 16 h 30, par visioconférence.

ATTENDU le projet de recherche du professeur Halim Boutayeb visant le développement d'antennes et de surfaces électromagnétiques avancées pour les systèmes sans fil émergents, financé par la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI);

ATTENDU qu'un avis d'intention (UQO-AI2702-B177) a été publié afin de respecter les normes afin d'accorder un contrat d'approvisionnement en matière de technologies de l'information de gré à gré à un fournisseur en vertu de l'article 49 du *Règlement sur les contrats des organismes publics en matière de technologies de l'information* [C65.1, r.5.1] de la *Loi sur les contrats des organismes publics* [L.R.Q, c. C -65.1];

ATTENDU que l'UQO a effectué les démarches visant à vérifier qu'un seul fournisseur répond aux exigences techniques et qu'il n'existe pas de solution de rechange;

ATTENDU qu'aucune autre entreprise ne s'est manifestée à la suite de la publication de l'avis d'intention;

ATTENDU la dérogation signée par le vice-recteur à l'administration et aux ressources;

Sur proposition de madame Manel Kammoun, appuyée par monsieur Daniel Champagne,

IL EST RÉSOLU :

DE MANDATER la rectrice, Murielle Laberge, à signer, au nom de l'UQO, la demande relative à l'achat d'un système de fabrication de circuits imprimés de l'entreprise Bungard Elektronik GmbH (Allemagne) pour un montant de l'ordre de 96 631 euros (environ 157 000 \$ CA), avant taxes, financé par la FCI.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 503-CX-2374

concernant l'octroi d'un contrat pour les services professionnels en architecture pour l'élaboration d'un Programme fonctionnel et technique et pour la construction du nouveau Pôle Santé au campus de Gatineau

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa cinq cent troisième réunion tenue le lundi 24 août 2026, à 16 h 30, par visioconférence.

ATTENDU que l'UQO souhaite retenir les services d'une firme d'architectes pour la réalisation du Programme fonctionnel et technique (PFT) et pour la construction du nouveau Pôle Santé au campus de Gatineau;

ATTENDU que l'UQO est en attente d'une confirmation du ministère de l'Enseignement supérieur (MES) concernant le financement de la phase de construction du nouveau Pôle Santé au campus de Gatineau;

ATTENDU la *Politique d'acquisition de biens et services et d'octroi de contrats de construction*;

ATTENDU l'appel d'offres public paru sur le babillard électronique SEAO entre le 10 mars et le 10 avril 2026;

ATTENDU le rapport du processus d'appel d'offres concernant l'analyse des soumissions, fondé sur une évaluation de la qualité;

ATTENDU que le consortium composé des firmes d'architectures Lemay Michaud architecture design inc. et GLCRM architectes inc. a obtenu la plus haute note octroyée par le comité de sélection;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

Sur proposition de madame Manel Kammoun, appuyée par monsieur Daniel Champagne,

IL EST RÉSOLU :

D'OCTROYER au consortium composé des firmes d'architecture Lemay Michaud architecture design inc. et GLCRM architectes inc. le contrat pour les services professionnels en architecture pour :

- l'élaboration du Programme fonctionnel et technique pour le nouveau Pôle Santé au campus de Gatineau pour un montant estimé à deux cent vingt mille dollars (220 000 \$) avant taxes;
- la construction du nouveau Pôle Santé au campus de Gatineau pour un montant estimé à deux millions huit cent quatre mille cinq cent huit dollars (2 804 508 \$) avant taxes, conditionnellement à l'obtention du financement par le MES;

D'AUTORISER l'équipe d'approvisionnement du Service des finances à conclure le contrat;

D'AUTORISER le vice-recteur à l'administration et aux ressources, M. Alain Godmaire, à y apporter toute modification subséquente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 503-CX-2375

concernant l'octroi d'un contrat pour les services professionnels en ingénierie pour l'élaboration d'un Programme fonctionnel et technique et pour la construction du nouveau Pôle Santé au campus de Gatineau

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa cinq cent troisième réunion tenue le lundi 24 août 2026, à 16 h 30, par visioconférence.

ATTENDU que l'UQO souhaite retenir les services d'une firme d'ingénieurs pour participer à la réalisation du Programme fonctionnel et technique (PFT) et pour la construction du nouveau Pôle Santé au campus de Gatineau;

ATTENDU que l'UQO est en attente d'une confirmation du ministère de l'Enseignement supérieur (MES) concernant le financement de la phase de construction du nouveau Pôle Santé au campus de Gatineau;

ATTENDU la *Politique d'acquisition de biens et services et d'octroi de contrats de construction*;

ATTENDU l'appel d'offres public paru sur le babillard électronique SEAO entre le 20 mars et le 14 avril 2026;

ATTENDU le rapport du processus d'appel d'offres concernant l'analyse des soumissions, fondé sur une évaluation de la qualité;

ATTENDU que le consortium composé des firmes d'ingénierie CIMA+ S.E.N.C. et Tetra Tech QI inc. a obtenu la plus haute note octroyée par le comité de sélection;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

Sur proposition de madame Manel Kammoun, appuyée par monsieur Daniel Champagne,

IL EST RÉSOLU :

D'OCTROYER au consortium composé des firmes d'ingénierie CIMA+ S.E.N.C. et Tetra Tech QI inc. le contrat pour les services professionnels en ingénierie pour :

- la participation à l'élaboration du Programme fonctionnel et technique (PFT) pour le nouveau Pôle Santé au campus de Gatineau pour un montant estimé à quarante-cinq mille dollars (45 000 \$) avant taxes;
- la construction du nouveau Pôle Santé au campus de Gatineau pour un montant estimé à deux millions trois cent dix-neuf mille cent cinq (2 319 105 \$) avant taxes, conditionnellement à l'obtention du financement par le MES;

D'AUTORISER l'équipe d'approvisionnement du Service des finances à conclure le contrat;

D'AUTORISER le vice-recteur à l'administration et aux ressources, M. Alain Godmaire, à y apporter toute modification subséquente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 503-CX-2376

concernant l'installation d'une structure d'échafaudage

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa cinq cent troisième réunion tenue le lundi 24 août 2026, à 16 h 30, par visioconférence.

ATTENDU la programmation de recherche de la professeure Audrey Maheu, financée par la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI);

ATTENDU que la réalisation de cette recherche requiert la mise en place d'un échafaudage pour y installer des équipements scientifiques de mesure;

ATTENDU que la structure sera installée sur le site Kenauk Nature à Montebello et que les ententes à cet effet ont déjà été convenues;

ATTENDU qu'un appel d'offres public (UQO-A2703-C329) a été publié en vertu de la Loi sur les contrats des organismes publics [RLRQ, c. C-65.1];

ATTENDU le rapport du processus d'appel d'offres;

ATTENDU l'entreprise Échafaudage Atwill-Morin inc. ayant présenté la plus basse soumission admissible et conforme, pour un montant de 147 120 \$, avant taxes;

ATTENDU l'article 2 du *Règlement général 4* : « Pouvoirs des instances statutaires »;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Manel Kammoun, appuyée par monsieur Daniel Champagne,

IL EST RÉSOLU :

DE MANDATER la rectrice, Mme Murielle Laberge, à signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, les documents relatifs à l'octroi du contrat pour l'installation d'une structure d'échafaudage à l'entreprise Échafaudage Atwill-Morin inc., pour un montant de 147 120 \$, avant taxes, dans le cadre du projet *Observatoires naturels du nuage à l'aquifère*, financé par la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 503-CX-2377

concernant la description de poste et les critères de sélection du poste de vice-rectrice, vice-recteur à l'enseignement et à la réussite (VRER) de l'UQO

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa cinq cent troisième réunion tenue le lundi 24 août 2026, à 16 h 30, par visioconférence.

ATTENDU la démission du titulaire du poste de vice-rectrice, vice-recteur à l'enseignement et à la réussite (VRER) en date du 29 juin 2026;

ATTENDU que la rectrice, madame Murielle Laberge, souhaite lancer le processus de dotation du poste de VRER;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 3.1.2 « Critères de sélection et appel de candidatures » du *Règlement relatif à la consultation pour les postes de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, de vice-recteur adjoint à l'enseignement et à la recherche pour les Laurentides, de doyen des études et de doyen de la recherche*, le conseil d'administration de l'UQO doit établir la description de poste et les critères de sélection pour le poste de VRER;

ATTENDU la résolution 504-CA-7720 adoptée le 15 juin 2026 relative à la délégation de pouvoirs du conseil d'administration au comité exécutif pendant la période d'été, soit pour la période comprise entre le jour suivant la dernière séance ordinaire du conseil d'administration prévue au calendrier des instances (le 15 juin 2026) et celui du jour de la première séance de l'exercice suivant (le 21 septembre 2026);

ATTENDU qu'en vertu de l'article 105.1 du *Règlement général*, la commission des études a été consultée et a formulé un avis favorable à l'égard de la description de poste et des critères de sélection du poste de VRER lors de sa réunion extraordinaire tenue par consultation électronique entre le 10 et le 13 août 2026 (résolution 437X-CE-3528);

ATTENDU le projet de description du poste soumis par la rectrice;

ATTENDU les explications de la rectrice;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Daniel Champagne, appuyée par madame Manel Kammoun,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER la description de poste pour le poste de vice-rectrice, vice-recteur à l'enseignement et à la réussite et les critères de sélection suivants :

- détenir un doctorat et posséder une solide expérience à titre de professeur·e d'université;
- faire la démonstration d'une grande habileté dans la gestion des personnes, le travail en équipe, la mise en place d'objectifs stratégiques collectifs touchant l'enseignement universitaire et le service à la collectivité ainsi que l'exécution des actions requises permettant leur atteinte dans un environnement complexe et dans le respect des politiques et des valeurs institutionnelles;

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 503-CX-2377

concernant la description de poste et les critères de sélection du poste de vice-rectrice, vice-recteur à l'enseignement et à la réussite (VRER) de l'UQO

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa cinq cent troisième réunion tenue le lundi 24 août 2026, à 16 h 30, par visioconférence.

- posséder une connaissance approfondie du milieu universitaire et démontrer, par son expérience :
 - un souci de la qualité de l'intervention académique;
 - un sens éprouvé de la planification et de l'organisation;
 - une capacité à déterminer et à communiquer une vision et une direction claires;
 - un esprit d'initiative et une capacité à innover;
 - une rigueur de jugement et du doigté dans des situations complexes;
 - une capacité à intervenir et à mobiliser dans un contexte universitaire de collégialité et à agir constructivement au sein de l'équipe en place;
 - une vision articulée des conditions requises pour optimiser l'expérience étudiante à tous les cycles d'études;
- posséder une expérience de gestion en milieu universitaire;
- démontrer une connaissance éprouvée du modèle organisationnel propre au réseau de l'Université du Québec et de ses particularités en matière de gestion des études et des ressources enseignantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 503-CX-2378

concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département des sciences de l'éducation

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa cinq cent troisième réunion tenue le lundi 24 août 2026, à 16 h 30, par visioconférence.

ATTENDU l'affichage d'un poste de professeur·e régulier·e dans le secteur disciplinaire « Adaptation scolaire et orthodidactique » au site de travail Gatineau;

ATTENDU le rapport du comité de sélection en date du 3 août 2026;

ATTENDU la résolution DSÉ-26-301-2407 de l'assemblée départementale des sciences de l'éducation tenue le 12 août 2026 recommandant l'embauche de madame Audrey Leblanc;

ATTENDU le curriculum vitae de madame Audrey Leblanc;

ATTENDU la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence de la candidate;

ATTENDU le formulaire d'autorisation de diffusion du curriculum vitae;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite par intérim;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Daniel Champagne, appuyée par madame Manel Kammoun,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER l'embauche de madame Audrey Leblanc à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « Adaptation scolaire et orthodidactique » au Département des sciences de l'éducation, au site de travail Gatineau pour un premier contrat débutant le 1^{er} septembre 2026 et se terminant le 30 avril 2028;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite par intérim, pour finaliser et signer, au nom de l'Université du Québec en Outaouais, le contrat d'embauche de madame Audrey Leblanc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 503-CX-2379

concernant l'autorisation de dépôt et de signature d'une demande d'aide financière, au nom de l'UQO, au ministère de la Justice du Québec dans le cadre du programme pour favoriser l'accès à la justice

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa cinq cent troisième réunion tenue le lundi 24 août 2026, à 16 h 30, par visioconférence.

ATTENDU que chaque année, le ministère de la Justice du Québec offre aux organismes et universités québécois l'occasion d'obtenir une aide financière pour mettre en œuvre des projets favorisant l'accès à la justice, en lien avec les priorités ministérielles établies;

ATTENDU que l'UQO souhaite soumettre un projet au ministère de la Justice, pour financement, dans le cadre de cet appel à projets pour l'année 2026-2027;

ATTENDU qu'afin de déposer son projet dans le cadre de cet appel à projets, l'UQO doit fournir une résolution signée de son conseil d'administration désignant la personne autorisée à signer la demande;

ATTENDU la recommandation de la rectrice;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Daniel Champagne, appuyée par madame Manel Kammoun,

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite par intérim à signer et déposer au ministère de la Justice du Québec une demande d'aide financière dans le cadre du programme pour favoriser l'accès à la justice et à signer tout document concernant le projet visé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale